



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton alloue des aides individuelles aux éleveurs pour protéger les troupeaux des attaques de loups

Dans le but de favoriser la cohabitation entre les activités pastorales et la présence des grands carnivores sur le territoire cantonal, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui ouvre la voie au financement de mesures de protection des troupeaux adaptées aux besoins des éleveurs. Ces mesures comprennent l'engagement de personnel pour la surveillance nocturne ou l'installation de parcs sécurisés, ainsi que le recours à des chiens de protection. Avec la création du Groupe stratégique loup, le Canton instaure également un nouvel organe de suivi du loup et de soutien aux éleveurs réunissant les services en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Afin de répondre aux attentes exprimées autant par le monde agricole que par les organismes de défense de la faune, le Conseil d'Etat adopte un arrêté qui permettra de financer des mesures de protection des troupeaux. Ces mesures, volontaires, offrent aux éleveurs qui en font la demande la possibilité de se doter de moyens de protection adaptés aux besoins spécifiques de leur exploitation. Elles couvrent trois domaines distincts, à savoir : la rémunération de la main d'œuvre nécessaire à l'installation et à l'entretien de parcs de protection des troupeaux, l'entretien et l'utilisation de chiens de protection des troupeaux reconnus par la Confédération (subvention complémentaire à celle versée par la Confédération) ainsi que la rémunération du personnel engagé pour la surveillance nocturne des troupeaux. L'Etat de Vaud bénéficiera d'un subventionnement de la part de la Confédération, laquelle prend en charge 80% des coûts induits par les mesures de protection des troupeaux.

Les mesures adoptées par le Conseil d'Etat font suite à l'analyse de vulnérabilité des alpages, dont les premiers résultats ont été communiqués en février et dont les travaux se poursuivent. Cette analyse a démontré qu'un quart des alpages de la zone sud du Jura sont très vulnérables face au loup.

Proportionnées et adaptées, les mesures proposées seront mises en œuvre « à la carte » en collaboration avec les exploitants et les bergers intéressés, notamment ceux dont les pâturages sont les plus vulnérables. Ces mesures pourront évoluer au cours des années à venir. Elles visent une meilleure cohabitation entre les activités pastorales et les grands carnivores et complètent le dispositif de soutien aux éleveurs

déjà mis en place depuis 2021: accompagnement et conseil aux éleveurs, suivi renforcé du loup en collaboration avec les autorités françaises, tests d'effarouchement, notamment.

Conscient de la complexité des enjeux entourant le retour du loup sur le territoire cantonal, le Conseil d'Etat instaure par ailleurs un nouvel organe de suivi interdépartemental, le Groupe stratégique loup. Il réunit des représentants de la Direction générale de l'environnement (DGE) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Cette structure permettra une concertation accrue dans la conception, le pilotage et l'évaluation de la gestion du loup.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat